



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

chevaux

Question écrite n° 86728

## Texte de la question

Mme Marguerite Lamour attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la réforme des haras nationaux. Elle a été interpellée par le Syndicat des éleveurs du cheval breton. Elle souhaite relayer les inquiétudes exprimées par cette instance et connaître les réponses susceptibles de lui être apportées sur le sujet.

## Texte de la réponse

La transformation des Haras nationaux, de service de l'État en établissement public administratif, a répondu en juillet 1999 à une double ambition : celle d'un partenariat renforcé avec une profession responsabilisée et celle d'une meilleure réactivité pour répondre à l'évolution des attentes de la société. Cette réforme permet à l'établissement d'exercer ses missions avec davantage d'efficacité en spécialisant et professionnalisant ses équipes. L'établissement public les Haras nationaux s'est vu confier le soin de procéder pour le compte de l'État au versement des aides à la filière. Il revient donc à son conseil d'administration, composé en grande partie de représentants professionnels, de voter ce budget et ses critères de répartition. L'exercice 2005 a dû supporter les répercussions des impératifs de maîtrise de la dépense publique qui s'imposent à l'État comme à ses établissements publics. Les Haras nationaux allouent toutefois des aides financières très significatives, notamment dans le cadre des concours d'élevage dont la ligne budgétaire demeure stable en 2006, malgré les difficultés signalées ci-dessus. Par ailleurs, l'établissement assure des prestations appréciées des éleveurs. C'est notamment le cas pour la reproduction avec un service à domicile performant et pour l'identification des chevaux de trait intégralement assumée financièrement par les haras nationaux. Ils contribuent également à favoriser la structuration des organisations d'élevage en attribuant, à la demande de l'association des éleveurs, les primes des concours d'élevage aux animaux inscrits au programme d'élevage de leur race. Cela génère des ressources pour les syndicats d'élevage. Les Haras nationaux ont également apporté un appui technique très significatif à l'élaboration du programme d'élevage de la race bretonne et poursuivent leur soutien financier. Cela s'applique aussi bien aux actions du syndicat pour lesquelles la subvention restera conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel correspondant qu'au programme d'élevage. La subvention de ce dernier subira une baisse conforme à ce qui avait été convenu avec toutes les représentations syndicales des races de chevaux au moment de la mise en place des programmes. Au niveau régional, les Haras nationaux contribuent en lien étroit et permanent avec le Syndicat d'élevage breton aux actions de développement et de promotion de la race : accueil professionnel du public dans leurs sites, promotion de la race bretonne, notamment dans les Haras nationaux d'Hennebont et de Lamballe, formation des professionnels et amateurs, testage des étalons bretons à Lamballe et Languidic, mise à disposition de cadres dans les salons, de juges dans les concours, etc. L'ensemble de toutes ces prestations représentent un coût non négligeable qui bénéficie directement aux éleveurs. Il ne saurait donc être question d'un désengagement des Haras nationaux à cet égard. Dans le contexte moderne d'une agriculture en profonde mutation, en Bretagne en particulier, avec des missions sociales et environnementales renforcées, les Haras nationaux appuient le syndicat breton dans son rôle d'innovation et portent avec lui l'image traditionnelle de la race, favorisant ainsi sa reconnaissance à tous les

niveaux. Enfin, il est à signaler à l'attention de l'honorable parlementaire l'existence du fonds Éperon. Celui-ci est né de la nécessité de développer une solidarité de la filière cheval, des courses au sport et au trait. Le fonds Éperon n'est pas destiné à l'amélioration génétique, mais à cofinancer des projets structurants, collectifs et innovants. Ce fonds soutient des opérations dont les dossiers sont transmis d'une part, pour les projets à caractère national, à l'interprofession du cheval de sport, de loisir et de travail (la Fival), d'autre part, pour ceux à caractère régional, aux conseils des chevaux en région. Il faut souligner que la filière trait a pu ainsi bénéficier, pour 2005, d'un soutien conséquent qu'il s'agisse de manifestations telles que la Route du poisson, de la constitution de pôles régionaux de valorisation ou des actions de France trait, fédération à laquelle adhère le Syndicat des éleveurs du cheval breton.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marguerite Lamour](#)

**Circonscription :** Finistère (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 86728

**Rubrique :** Élevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 février 2006, page 1982

**Réponse publiée le :** 25 avril 2006, page 4413